



LE DEVOIR



CULTURE

L'ONF coupe dans le service français
Page B 10

LE MONDE

Milosevic tire de l'arrière par 21 points
Page B 8

VOL. XXI N° 214

LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

HORS-JEU

Ça commence par un rêve

Il n'y a pas si longtemps, on se prenait à rêver, oui oui à rêver, de ce que seraient les Jeux olympiques si on autorisait vraiment les meilleurs athlètes de l'univers à y participer. C'était la dure époque de la duperie institutionnalisée avec les commissions qui faisaient semblant d'être des amateurs tout en étant gelés à temps plein pendant que nos vaillants professionnels étaient empêchés de déployer leur immense talent à la face ébahie du monde.

Puis, comme l'avait prédit Marx dans la *Neue Rheinische Zeitung*, tout a changé. Le CIO s'est dit: tiens donc, pourquoi pas, nos précieux fans méritent ce qu'il y a de mieux et, sait-on jamais, p'têt ben qu'on pourra faire de l'argent avec les grosses compagnies américaines qui voudront commanditer un événement où les professionnels américains vont tout gagner tout le temps.

C'a donné ce que c'a donné. Les ligues majeures de baseball ont dit qu'elles étaient tout à fait d'accord à condition que le tournoi olympique n'ait pas lieu entre les camps d'entraînement et la Série mondiale, soit entre la fin février et la fin octobre, ce qui équivalait à compliquer un peu la vie de Jeux dits d'été. Au hockey, tout le monde s'est fait tirer l'oreille, puis l'équipe des USA est allée désintégrer des chaises au village olympique de Nagano. Et au basketball, joie d'entre les joies, on a constitué le «Dream Team», une petite collection de Noirs américains de sept pieds persuadés jusqu'au tréfonds de son intimité que l'important est peut-être de participer, ainsi que le professa l'évêque de Pennsylvanie dès 1908, mais qu'il n'y a rien comme une bonne grosse victoire assurée avant même le début du match.

La télé américaine, entre autres, a apprécié: du suspense, c'est bon; du bonheur et du flattement de bedaine, c'est mieux.

Cette fois-ci, selon des commentateurs autorisés, le Dream Team n'en serait pas vraiment un, plusieurs grosses pointures, comme Shaquille O'Neal, ayant décliné l'invitation. Mais allez voir: Vince Carter, Alonzo Mourning, Gary Payton, Jason Kidd, ce n'est quand même pas de la tarte, fût-elle aux pommes comme l'apprécient nos voisins de par en bas. On raconte même qu'il ne s'agirait plus de la brochette de millionnaires arrogants qui avaient fait étalage de leur ample tour de tête à Barcelone et à Atlanta; bon, bien sûr, il faut les comprendre, ils résident toujours dans un hôtel cinq étoiles et se bala-

Jean Dion

Sydney 2000

Logo of the Sydney 2000 Olympic Games.

VOIR PAGE A 8: JEUX

Autres informations en pages B 6 et B 7

Protection de la jeunesse

Le réseau québécois est en déroute

«Québec doit agir», dit la Commission des droits de la personne

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Fort d'un nouveau rapport d'enquête faisant état de dérapages graves survenus dans un centre pour jeunes de Saint-Hyacinthe, le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Claude Filion, affirme que le réseau québécois de protection de la jeunesse est en déroute et incapable de s'assurer de la qualité des services offerts aux enfants et aux jeunes.

«Si on additionne les rapports des dernières années, on ne peut pas conclure autrement que le réseau de la protection de la jeunesse est en forte turbulence. Le gouvernement doit agir!», a martelé hier M^e Filion au terme d'une enième enquête de sa commission, révélant que les droits et l'intégrité d'une vingtaine d'enfants hébergés dans un centre de Saint-Hyacinthe ont été soumis à des traitements dignes de «milieux carcéraux».

En effet, dans ce dernier d'une longue série de rapports incriminants pour les services de la Protection de la jeunesse, la commission jette cette fois le blâme sur les unités d'hébergement Le Phare et Le Havre du Centre de réadaptation Bois-Joly de Saint-

VOIR PAGE A 8: JEUNESSE

INDEX

7-78313-0006-5	Annonces..... A 4	Idées..... A 7
	Bourse..... B 2	Le monde..... B 8
	Carrières..... B 4	Les sports..... B 6
	Avis publics..... B 7	Mots croisés..... A 4
	Culture..... B 10	Nature..... B 5
	Économie..... B 1	Télévision..... B 9
	Éditorial..... A 6	Météo..... A 4

Loi antigangs: Québec renonce à utiliser la clause nonobstant

HÉLÈNE BUZZETTI
FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierre Bourque précisait son projet hier à Montréal.

Une ville, neuf arrondissements de 200 000 habitants

Le projet «une île, une ville» permettrait de réaliser des économies de 115 millions sur un budget de 3,2 milliards, estime Pierre Bourque

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le dévoilement hier par le maire de Montréal, Pierre Bourque, des détails de son fameux projet «une île, une ville» est venu compléter le portrait d'ensemble des opinions des uns et des autres sur la question de la restructuration municipale dans la région de Montréal. Il incombera désormais au mandataire du gouvernement dans ce dossier, Louis Bernard, de procéder au difficile arbitrage d'ici une dizaine de jours.

Comme tout le monde s'y attendait, le maire a proposé hier, à l'occasion d'un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la création d'une seule et grande ville

sur l'île de Montréal. Cette ville devrait être dirigée par un maire et 63 conseillers élus au suffrage universel. Ses pouvoirs s'étendraient à l'ensemble des services centraux: les finances, la prévention des incendies, l'urbanisme, la gestion des grands équipements, parcs et événements culturels ainsi que les programmes d'aide aux entreprises. Elle serait subdivisée en neuf arrondissements comptant environ 200 000 habitants chacun et dirigés par des conseils d'arrondissement composés des sept conseillers municipaux élus sur leur territoire et parmi lesquels serait désigné un président de conseil d'arrondissement. Ces arrondissements se feraient confier la gestion des

VOIR PAGE A 8: VILLE



Tracés théoriquement de façon à respecter l'économie, la sociologie et l'histoire de Montréal, les frontières des neuf arrondissements de la future ville regrouperaient quartiers de Montréal et municipalités de banlieue

Le projet permettrait une baisse de taxes pour 75 % des résidents de l'île, un gel pour 10 % d'entre eux et une hausse pour les 10 % restants

PERSPECTIVES

Les nouveaux vétérans

Si l'enfer est pavé de bonnes intentions, la Chambre des communes sera un véritable four d'ici le déclenchement des prochaines élections. L'entrée en scène du chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, et le retour au Parlement du chef du Parti conservateur, Joe Clark, ont suscité hier les bons mots d'usage, mais pour mieux, par la suite, mettre en évidence leurs griffes et celles de leur adversaire Jean Chrétien.

«[M. Day] va découvrir bientôt que les choses se passent un peu différemment ici sur la terre ferme», a soutenu Jean Chrétien dans son mot de bienvenue, se moquant ainsi de l'escapade du chef allianciste en motomarine et sa volonté de vouloir tout changer. Plus sérieusement, M. Chrétien a ajouté que tous, malgré leurs divergences, travailleraient au mieux-être du pays.

«Je ne remettrai jamais en question votre dévouement pour ce pays et ce poste élevé que vous occupez», lui a répondu M. Day.

«J'espère jouer un certain rôle en appelant aux meilleurs instincts de cette nation, en voyant à ce que le Parlement reflète moins nos divisions et davantage ce à quoi nous aspirons ensemble», a ajouté M. Clark, après avoir été comparé, par M. Chrétien, aux

plus éminents parlementaires de l'histoire récente. Cette gentillesse n'a pas duré. La joute a changé de ton dans les minutes qui ont suivi, dès que le président de la Chambre a prononcé les mots «questions orales». En moins de trente minutes, le vieux renard libéral avait réussi à piquer le populiste allianciste qui, en retour, est parvenu à faire mal paraître son adversaire.

Le ton était cinglant. Lorsque M. Day a interrogé le ministre des Finances sur la baisse des taxes sur l'essence, le premier ministre a montré que son personnel avait fait ses devoirs puisqu'il a répondu en citant les propos de M. Day alors qu'il était trésorier de l'Alberta. Se prétendant surpris de voir M. Chrétien répondre, le nouveau chef de l'opposition officielle lui a demandé pourquoi il ne laissait pas un de ses supporters «les plus loyaux» le faire, déclenchant du coup l'indignation des libéraux. L'échange s'est poursuivi jus-

qu'à ce que M. Day demande à M. Chrétien le prix du litre d'essence à Shawinigan, une question embarrassante que le premier ministre a quand même habilement esquivée.

Le sage conservateur, qui devait attendre son tour pour se

VOIR PAGE A 8: VÉTÉRANS

Essence et camionnage

Nul besoin de baisser les taxes

Alors que les camionneurs se disent étranglés par les taxes, des experts affirment qu'en modifiant leurs habitudes d'achat et de conduite, ils pourraient réduire leur consommation d'essence et leur facture de carburant. C'est ce qu'indique une étude publiée hier par Québec, qui montre clairement que l'industrie du camionnage pourrait diminuer ses coûts d'essence en modifiant les transmissions et les moteurs de leurs poids lourds. Dans ce domaine, le Québec est en retard par rapport à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à 19 États américains.

À lire en page A 3

La **valorisation** de
l'éducation,
une formation de qualité
et un meilleur encadrement
passent d'abord par un
financement approprié.

**Malgré le réinvestissement
annoncé en mars 2000, le
budget de l'éducation
demeure bien inférieur à
ce qu'il était en 1994.**

**Le milieu de l'éducation
rappelle au gouvernement
que ses priorités politiques
doivent aussi être ses
priorités budgétaires.**

C'est ce que le milieu de l'éducation défend.

Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)
Fédération des professionnelles (FP)
Fédération des employés et des employées des services publics (FEESP)
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
Conseil provincial du soutien universitaire (CPSU)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Fédération du personnel professionnel des universités (FPPU)
Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep (FEC)
Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP)
Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC)
Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE)
Fédération du personnel de soutien (FPS)
Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)
Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
Association étudiante du secondaire de la CSDM (AES)
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Camionnage

Nul besoin de baisser les taxes pour réduire la facture de carburant

Les camionneurs ciblent les gouvernements pour réduire leur facture de carburant alors qu'en modifiant leurs habitudes d'achat et de conduite, ils pourraient obtenir des réductions de consommation plus substantielles. On peut même imaginer que toute concession du gouvernement ne ferait, en réalité, qu'aggraver une situation de gaspillage déjà excessive, dont le public et les clients font déjà les frais.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Une étude publiée par la Direction de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec montre que l'industrie du camionnage pourrait réduire de 28 % sa consommation et sa facture de carburant si les chauffeurs étaient mieux formés, si les transmissions étaient modifiées et si les moteurs n'étaient pas surdimensionnés.

Cette étude a été réalisée par trois chercheurs de Laval, Sonia et Annie Labbé ainsi qu'Alexandre Bureau. Elle distribuée hier dans le cadre d'une conférence de presse du Programme de promotion de l'inspection et de l'entretien des véhicules routiers au Québec.

Les quelque quarante partenaires de ce programme mixte, lancé en 1997 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), vont vérifier gratuitement quelque 2000 poids lourds au cours des prochaines semaines dans 14 centres d'inspection pour établir dans quelle mesure ils dérogent aux normes de consommation de carburant.

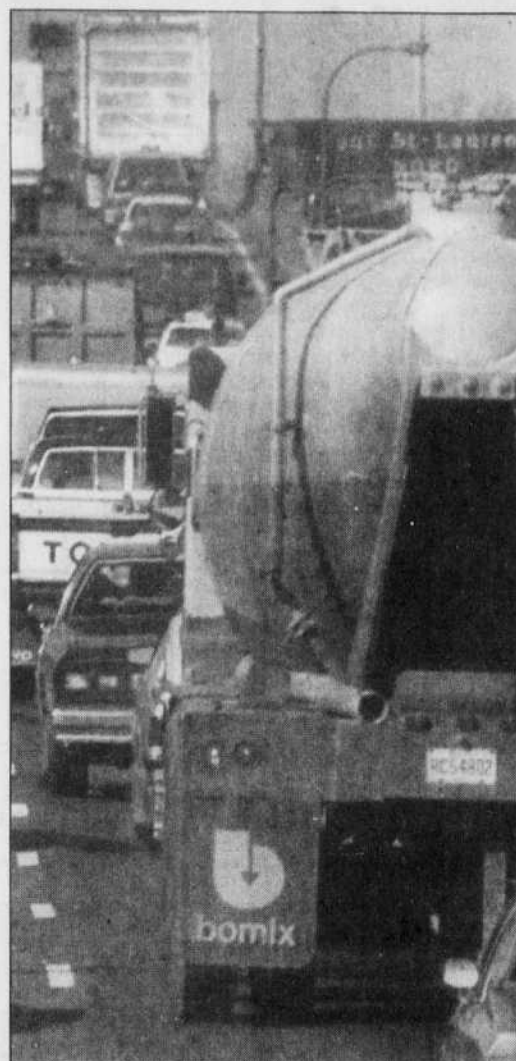
Pour le président de l'AQLPA, André Bévisle, le Québec devrait imiter la Colombie-Britannique, qui se donnait la semaine dernière comme objectif de réduire de 35 % la consommation de ses poids lourds en les forçant, par une surveillance obligatoire, à maintenir leur performance initiale. M. Bévisle s'est demandé pourquoi le Québec était toujours en retard en environnement par rapport à l'Ontario, à la

Colombie-Britannique et aux 19 États américains qui ont tous mis en place des programmes d'inspection obligatoire permanents des véhicules routiers, autos et poids lourds, pour limiter leur consommation.

Les poids lourds comptent pour 2,5 % du parc automobile québécois mais sont responsables de 83 % des émissions de particules ultrafines, principalement des benzènes à fort potentiel cancérigènes, qui sont aussi responsables du smog urbain. Des études antérieures ont démontré qu'environ 27 % des automobiles québécoises ne respecteraient pas les normes de maintien de performance initiale des voitures, déjà en vigueur en Ontario et en Colombie-Britannique. Pour André Bévisle, l'étude qui s'amorce devrait valider les chiffres de l'autre étude publiée par le MRN, qui montre comment il est possible de réduire rapidement de 28 % la consommation — et la pollution — des poids lourds québécois, qui coûte globalement à leurs clients 1,2 milliard de dollars annuellement.

L'étude publiée par le MRN montre qu'il y a des différences majeures dans les habitudes de conduite des chauffeurs, certains sollicitant trop l'accélérateur pendant que d'autres abusent des freins. Après formation des chauffeurs et quelques modifications, la consommation des véhicules en question est passée de 47 litres au 100 km à 34 litres, soit une amélioration de 28 %.

Jean-Pierre Rabbah, président de SGT 2000, qui possède les 385 remorqueurs de la flotte Freightliner, a précisé que les premiers changements introduits en 1994 dans sa compagnie se sont immédiatement traduits par des économies de 750 000 \$ en un an, soit une réduction immédiate de 6 % sur les 24 millions de litres de carburant achetés. On peut faire mieux aujourd'hui grâce à un cocktail de mesures, ajoute M. Rabbah, en rajeunissant à 2,5 ans l'âge moyen de cette flotte de 360 tracteurs et de plus de 700 remorques, en installant des équipements spéciaux pour éviter de faire tourner inutilement les moteurs à l'arrêt, en installant des enregistreurs de bord pour surveiller la conduite, en suivant les déplacements par satellite pour identifier les meilleurs parcours et par une formation «intensive en gestion de carburant» du personnel roulant.



Taxes sur l'essence

Landry refuse d'imiter Martin

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Finances, Bernard Landry, n'imitera pas son homologue fédéral Paul Martin, qui se dit prêt à réduire la TPS sur l'essence.

M. Landry refuse toujours d'envisager un tel scénario, d'autant plus que la récente flambée des prix aurait causé une baisse des revenus du gouvernement. Ce serait d'ailleurs, selon lui, inéquitable envers l'ensemble des contribuables.

«Nos calculs ne sont pas définitifs mais je pense que ça a baissé et que nous sommes globalement perdants», a déclaré M. Landry à Québec, hier.

La hausse marquée des prix de l'essence ayant pompé 200 millions de dollars en taxes de plus dans les coffres du gouvernement fédéral depuis le début de l'année, le ministère fédéral des Finances étudie la possibilité de ne pas imposer la TPS lorsque le prix de l'essence dépasse 50 cents le litre.

Pour un litre d'essence vendu à 84,5 cents, les Québécois paient 37,8 cents en taxes, dont 22,6 cents uniquement en taxes québécoises.

Bernard Landry soutient que le gouvernement québécois ne profite pas, lui, de l'actuelle hausse des prix à la pompe. L'essence à fournir aux autobus scolaires, aux patrouilles de la SQ, aux camions de la voirie, etc., et une possible baisse de la demande des consommateurs ferait perdre des revenus au gouvernement.

La critique libérale en matière d'énergie, Nathalie Normandeau, a signalé que la synthèse des opérations financières du gouvernement montre que, depuis l'an dernier, les revenus du gouvernement à ce titre sont en très nette progression.

«Comme il l'a fait pour la santé, le gouvernement Bouchard devrait s'asseoir avec le gouvernement fédéral et les provinces pour trouver un moyen de soulager les consommateurs», a-t-elle déclaré.

M. Landry refuse de baisser les taxes sur l'essence pour ne pas déséquilibrer les finances publiques mais aussi pour «des raisons écologiques, des raisons d'économie d'énergie, des raisons de pressions nécessaires à la réduction des cylindres».

«Je comprends que le contribuable soit excédé, l'Occident au complet est excédé, la France, l'Angleterre et les autres. C'est facile à comprendre, mais pas facile à régler», a-t-il conclu.

La visite d'une infirmière peut prévenir la négligence parentale

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

La visite régulière d'une infirmière au domicile de mères célibataires et à faibles revenus contribue à diminuer de 80 % le risque d'abus et de négligence à l'endroit des enfants. Par contre, cette démarche n'a aucun effet dans les familles où la violence est déjà bien présente.

Dans un article publié dans le *Journal of the American Medical Association*, des chercheurs de l'université Cornell, dans l'État de New York, rapportent les résultats obtenus après 15 ans de mise en place d'un programme qui vise à envoyer une infirmière chez des mères pendant deux ans après la naissance de leur premier bébé. Il s'agit de la plus longue étude sur le sujet.

L'équipe du professeur John Eckenrode a noté que les bienfaits de ce programme se mesurent également à long terme. En 1997, l'équipe rapportait que les personnes touchées par le programme avaient moins recours aux services de santé, étaient moins sujettes à des arrestations, obtenaient plus souvent et conservaient plus longtemps un emploi, et que les

femmes tombaient moins souvent enceintes et prenaient plus de temps entre deux naissances. En 1998, elle indiquait que les adolescents de 15 ans avaient moins affaire avec le système judiciaire, buvaient moins et avaient moins de partenaires sexuels.

Plus d'un million de cas d'abus et de négligences sont rapportés chaque année aux États-Unis, mentionnent les chercheurs, «et il ne s'agit probablement que de la pointe de l'iceberg», écrit le professeur Eckenrode. Le programme de visite coûte cher, reconnaissent les chercheurs, mais il en vaut le coût. Pour chaque dollar investi dans la visite d'une infirmière, quatre dollars sont épargnés, le temps que le bébé devienne un jeune adulte, a démontré une analyse économique en 1998.

Le programme a quand même ses limites. Les chercheurs ont constaté que les visites d'infirmières n'ont à peu près aucun effet dans les familles où les incidents de violence sont nombreux. Cette donnée est considérée comme primordiale parce qu'elle permettra de peaufiner les stratégies d'intervention. Près de la moitié des femmes qui ont participé à l'enquête ont déclaré avoir subi de la violence depuis la naissance de leur enfant.

EN BREF

La cause des ambulanciers a été reportée

(Le Devoir) — Le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) devra revenir en Cour supérieure le 28

septembre pour son audition. Le RETAQ est accusé d'outrage au tribunal pour non-respect d'une ordonnance du Conseil des services essentiels. Urgences-Santé a également déposé une plainte pour le vandalisme de ses bureaux. Les pourparlers entre les deux parties doivent reprendre ce matin.



François LASNIER

Réussir la formation par compétences

La bible des décideurs.

504 pages - 39,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Le Centre McGill d'études sur le vieillissement

vous invite à une CONFÉRENCE PUBLIQUE le dimanche 24 septembre 2000

intitulée « La maladie d'Alzheimer : aujourd'hui, demain... »

Dr Serge Gauthier, directeur, Unité de la recherche sur la maladie d'Alzheimer, Centre McGill d'études sur le vieillissement;

Dr Jules Poirier, directeur, Centre McGill d'études sur le vieillissement et

Mme Julie Bélanger, consultante spécialisée, Société Alzheimer de Montréal

Endroit: HÔTEL DELTA MONTRÉAL 450, rue Sherbrooke ouest (475, rue Président-Kennedy) métro McGill College

Heure: de 14h à 16h

Entrée: Libre (café et thé seront servis)

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (514) 766-2010

Commanditée en partie par: Delta Montréal

DE L'AIDE AUX DEMANDEURS

DE PERMIS D'ARMES À FEU

MAINTENANT DISPONIBLE

Joliette

Centre commercial 469, rue de Lanaudière

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

Laval

Centre commercial Duvernay, local 81 3100, boulevard de la Concorde Est

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

Longueuil

Centre commercial Jacques-Cartier, local S-53 1401, chemin Chambly

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

Montréal

Centre commercial Domaine, local 16 3235, avenue de Granby

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

Pointe-Claire

Centre commercial Fairview, local E001 6801, route Transcanadienne

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

St-Jérôme

850, boulevard des Laurentides St-Antoine-des-Laurentides

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

St-Jovite

981, Oulmet (en face de la Pharmacie Uniprix)

lundi au mercredi 10 h - 18 h
jeudis et vendredis 10 h - 21 h
samedis 10 h - 17 h
dimanches midi - 17 h

C'est moins cher !

Dépêchez-vous avant que les frais ne passent de 10 \$ à 60 \$ pour le permis de possession.

C'est plus facile !

Une équipe qualifiée vous remettra un formulaire pour l'obtention de votre permis, vous aidera à le remplir et prendra votre photo gratuitement.

S'il vous plaît, n'apportez pas vos armes à feu !

Pour plus d'information :

1 800 731-4000

www.ccaf.gc.ca

Canada

LES ACTUALITÉS

Bouchard dirigera une mission au Wisconsin

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Invité par le gouverneur Tommy G. Thompson, le premier ministre Lucien Bouchard s'embarque la semaine prochaine pour une mission au Wisconsin...

lement d'une mission commerciale centrée sur «la promotion des secteurs d'excellence et le développement des nouveaux marchés»...

Ottawa réduira la dette de 12 milliards

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien a confirmé qu'Ottawa pourrait consacrer jusqu'à 12 milliards à la réduction de la dette nationale.

que les contribuables n'auront pas à fournir l'intérêt sur cet argent. Tant mieux si l'économie va bien. Nous gérons de façon prudente.

Soucy, cet excédent de 12 milliards est «énorme». Il s'explique par la croissance vigoureuse de l'économie et les prévisions trop molles du ministre des Finances.

surplus le plus important depuis 1951-52, toutes proportions gardées, en regard de la taille de l'économie canadienne.

Habitation

Le FRAPRU dénonce l'inaction gouvernementale

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

Au moment où le discours électoral du Parti libéral du Canada rime avec prospérité, compassion et famille, l'inaction du gouvernement en matière de logement social est une aberration...

gouvernement ne s'était pas aventuré sur le terrain de l'habitation. On ne sent pas de sentiment d'urgence et ça nous inquiète parce qu'il n'y aura pas d'action.

ment social», a-t-elle commenté. D'ailleurs, la question de l'habitation sociale doit faire l'objet de discussions parallèles et éventuellement d'une entente bilatérale entre Ottawa et Québec.

de l'assainissement des finances publiques, Québec était une des seules provinces, avec la Colombie-Britannique, à poursuivre les investissements dans le domaine.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

INDOX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VÉHICULES.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS. TREMBLANT - INTRAWEST. Penthouse. Le meilleur emplacement sur la montagne.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER. PARIS - BASTILLE. 12e, gare de Lyon, 2 1/2, spacieux, ensoleillé.

450 EMPLOIS DIVERS. ENTREUVES TÉLÉPHONIQUES. Nous sommes présentement à la recherche de nouveaux intervenants.

575 DÉMÉNAGEMENTS. G. JODON TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité : appareils électriques.

PRIÈRES. Prière infaillible à la vierge Marie. Fleur toute belle du Mont-Carmel, vignes fructueuses.

100 VISITES LIBRES. OUTREMONT - ERRATUM SUR RENDEZ-VOUS. 1062 Bernard, 4e.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. PLATEAU. Duplex à vendre, à une minute du métro Mt-Royal.

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS. ILE-DES-SOEURS. Bijou aux Verrières III, 156, vue splendide sur le, ville, montagne et fleuve.

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS. PLATEAU - boul. St-Joseph, près métro - spacieux condo rénové.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER. DISCRIMINATION INTERDITE. La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER. STE-ADELE, charmant petit guest house, tout rénové et équipé.

530 COURS. ANGLAIS ET TOEFL, Ph. D. Privé. 8h2005, 6h30-18h30, 846-9001.

599 MESSAGES. 19 septembre, Toronto. Fête de G. Geo a appelé hier. Nous sommes tellement mal à l'aise ensemble.

599 AUTOMOBILES. SATURN SW2. Familiale, 97, 105,000km, entretien et condition A-1.

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. Horizontalement: 1 - Fin d'une partie.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

NOUVEAU CARTIERVILLE-DDO. 3 ch., 2 s/b, foyer, garages, jardin clôturé. (514) 396-1701.

301 ŒUVRES D'ART. Salvador Dali (2 magnifiques eaux-fortes avec certificat d'authenticité).

303 ANTIQUITÉS. ACHAT ANTIQUITÉS. Bronzes, etc., S. Gélneau.

307 LIVRES ET DISQUES. ACHETONS LIVRES & DISQUES. 596-8560, 707 Mt-Royal est.

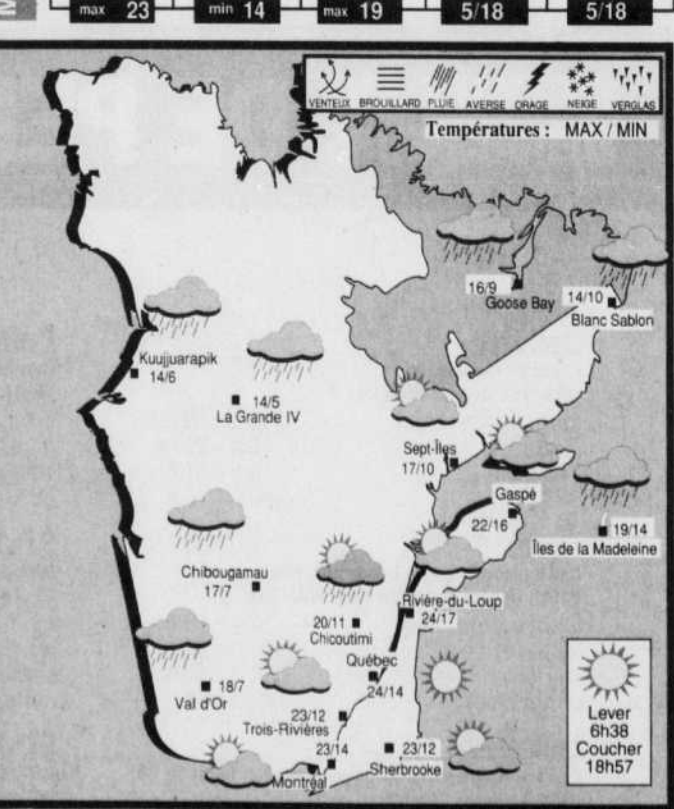
318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. FAX "BROTHER". 5 dans 1, compatible avec PC dont imprimante au laser.

HORIZONTALEMENT. 1 - Fin d'une partie. 2 - Affront public. 3 - Sac contenant les spores chez les fongères.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 975\$*. *3 lignes, 333 par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 20% de plus.

390 DIVERS. CAGE À VENDRE. 1 cage de chinchilla, 1 mois d'usage, valeur 150\$ pour 100\$.

405 SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES. RÉCEPTIONNISTE pour Clinique Médicale de la Cité.



Météo-Conseil. 1 900 565-4455. Frais applicables. La météo à la source.

LES ACTUALITÉS

Chronique des adieux à un journaliste aimé et respecté

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Enterrer Jean-V. Dufresne? Pas question. À la sortie de ses funérailles, en l'église Saint-Germain d'Outremont, hier, ses confrères journalistes et amis n'avaient qu'un souhait: que toutes ses chroniques, qu'en bon butineur il a fait essaimer un peu partout, du *Devoir* au *Journal de Montréal* en passant par *L'Actualité*, soient réunies et publiées.

«Sans plaisir, les mots n'ont aucun sens, ils ne disent rien et ne voudront jamais rien dire. Il n'y a pas de plaisir à lire sans plaisir à écrire», écrivait Jean-V. Dufresne dans sa dernière chronique au *Journal de Montréal*, le 31 mai 1996.

Et comme la joie de le lire se mesure à la sienne d'écrire, nous avons été gâtés. «Pour vous dire combien j'ai été chanceux dans ce métier», écrivait-il dans sa dernière chronique au *Journal de Montréal*, en 1996, après 46 ans de métier. «Bien sûr, je me suis fait engueuler par mes patrons (ce qui est flatteur, entre vous et moi, car on sait alors que le patron nous a lu); mais le seul cas de censure dont j'ai été victime, c'est lorsque Claude Ryan, au *Devoir*, me suggéra péremptoirement, le crayon à mine entre les dents, de remplacer un indicatif par un conditionnel.»

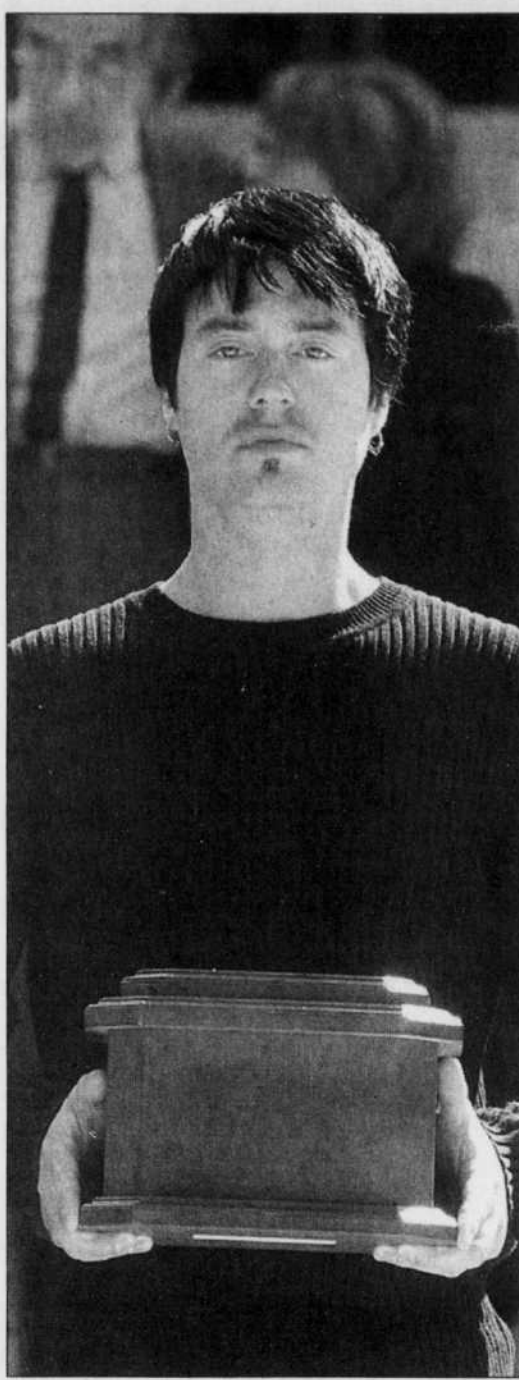
Et bien sûr, Jean-V. Dufresne, sans cesse habité par le doute, a obtempéré, comme il le faisait toujours, nous dit-on. «On ne dira jamais assez à quel point cet homme de grande culture était modeste», se souvient Michel Roy, son ancien confrère au *Devoir* et aujourd'hui président du Conseil de presse du Québec. «Quand il soumettait ses textes remarquables à ses collègues et qu'ils lui suggéraient souvent à tort un changement, il les écoutait sur-le-champ. La critique, quand elle était dirigée vers lui, lui paraissait toujours fondée.»

Dans son homélie, le père Pierre Murray s'est d'ailleurs lui aussi attardé à décrire ce souci du mot juste, de la limpidité, en tout respect des faits et des personnes. Jamais cette préoccupation ne l'aura quitté: ces derniers jours, ses amis confiaient de fait qu'à sa retraite, Jean-V. Dufresne, qui était âgé de 70 ans, s'était engagé à relire tous ses classiques et à s'attaquer au *Dictionnaire encyclopédique de la langue française*!

Très affable aussi, Jean-V. Dufresne. La présidente-directrice générale de la Grande Bibliothèque, Lise Bissonnette, raconte de son côté comment il l'avait tôt fait de sentir comme un membre de la famille alors qu'elle n'était encore qu'une jeune journaliste, intimidée de se retrouver au *Devoir*. «Venant s'asseoir sur le coin de mon bureau, il me racontait, intarissable, toutes les légendes du journalisme, ce qui ne manquait évidemment pas d'impressionner la petite nouvelle que j'étais!»

D'autres se rappelaient aussi comment, après une heure de discussion, il n'avait de cesse de retener son interlocuteur: «Une dernière avant de retourner travailler!»

Inutile de dire que lorsque Louise Forestier, la mère de leur fils Alexis, est venue chanter *La Complainte Rutbeuf*, c'est tout le parterre de l'église Saint-Germain qui a pesté contre ce vent devant la porte qui, samedi dernier, leur a ôté Jean-V. Dufresne.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Alexis, le fils que Jean-V. Dufresne a eu avec Louise Forestier, portait l'urne contenant les cendres de son père à la fin des funérailles qui réunissaient amis, ex-collègues et personnages publics.

Alcool au volant

Québec attend toujours de réintroduire l'antidémarrreur

Ottawa tarde à modifier la loi, en dépit de ses promesses

Les provinces canadiennes épaulent le Québec pour qu'il puisse de nouveau recourir aux antidémarrreurs auprès des automobilistes accusés plus d'une fois de conduite avec facultés affaiblies. Le gouvernement fédéral promettait de bouger avant la mi-septembre à la condition que les provinces accordent leur appui au Québec. Les appuis sont venus, la promesse n'a pas été tenue.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une entente de principe est survenue entre les gouvernements provincial et fédéral au sujet de l'utilisation par Québec d'antidémarrreurs pour contrer les cas de récidives de conduite avec facultés affaiblies. Or Ottawa tarde à y donner suite. Reniant sa parole, il n'a pas présenté de motions quant à d'éventuelles modifications législatives permettant au Québec de recourir de nouveau à ce dispositif lors de la réunion des ministres de la Justice, qui s'est tenu à Iqaluit du 10 au 12 septembre dernier.

Dans une lettre que la ministre de la Justice fédérale, Anne McLellan, a fait parvenir en juillet au ministre responsable de la sécurité routière, Guy Chevrette, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, elle affirmait croire «ferme-ment en l'efficacité de cette mesure». Ainsi, elle suggérait au Québec d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la Conférence sur l'harmonisation du droit pénal, qui s'est tenue cet été en Colombie-Britannique. «Nous pourrions par la suite faire un suivi lors de la réunion des ministres

responsables de la Justice en septembre prochain.»

C'est par une écrasante majorité que la proposition du Québec de réintroduire l'antidémarrreur a été reçue par les juristes représentant les provinces canadiennes (32 voix pour, aucune contre et une abstention) réunis à Victoria cet été. Mais il appert que la ministre McLellan n'a pas cru bon de «faire un suivi» à Iqaluit la semaine dernière, comme elle l'avait promis. Jamais ce sujet n'a été abordé, malgré l'urgence d'agir, déplore-t-on au cabinet de M. Chevrette. Cette fin de semaine seulement, deux récidivistes ont causé la mort à bord de leurs véhicules. Ils ont été accusés de conduite avec facultés affaiblies lundi.

L'attachée de presse du ministre, Edith Rochette, a indiqué que Québec tentera donc d'intégrer cette question à l'ordre du jour de la rencontre des sous-ministres de la Justice en novembre prochain.

Le ministre Chevrette exhortait Ottawa en juin dernier de redonner aux provinces le droit d'utiliser de nouveau l'antidémarrreur pour des raisons de sécurité. C'est que près d'un an plus tôt, Ottawa modifiait le Code criminel de façon à allonger la peine des récidivistes, rendant du coup impossible l'utilisation du dispositif en question. Actuellement, un récidiviste, dès sa deuxième infraction, perd son permis pendant 24 mois. Précédemment, toutefois, la peine était de six mois, à la suite de quoi l'automobiliste devait utiliser un antidémarrreur pendant 18 mois.

Un dispositif électronique installé dans la voiture du récidiviste l'empêche de conduire lorsqu'il dépasse la limite d'alcool permise. Implanté au Québec de décembre 1997 à juillet 1999, le programme a permis «une amélioration significative» du bilan routier dès sa première année d'application, soulignait M. Chevrette dans une lettre envoyée à la ministre cet été.

Conflit de la pêche au homard

Rae poursuit sa médiation

PRESSE CANADIENNE

Burnt Church, N.-B. — Les chances d'un règlement négocié dans le conflit de la pêche au homard semblaient s'amenuiser hier, même si le médiateur Bob Rae a accepté de poursuivre ses efforts au delà de l'heure limite qu'il avait lui-même fixée.

L'ex-premier ministre ontarien a dit qu'il demeurerait impliqué dans ce dossier tant qu'il aurait le sentiment d'être utile, même si rien ne laisse croire à un rapprochement entre les autochtones micmacs de Burnt Church, le gouvernement fédéral et les pêcheurs commerciaux. Pendant que M. Rae peine à

rapprocher les parties, le risque d'une explosion de violence menace de plus en plus. Les pêcheurs commerciaux de la région pourraient décider de faire respecter la loi en détruisant les casiers à homards des autochtones qui baignent dans la baie de Miramichi, faisant ainsi basculer la région dans la violence et le vandalisme.

Loi sur les jeunes contrevenants

Ottawa prétend avoir l'appui des Québécois

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa prétend avoir l'appui de la population québécoise pour faire adopter son projet de loi C-3 sur les jeunes délinquants.

Un sondage CROP réalisé pour le compte du ministère fédéral de la Justice révèle entre autres que: ■ trois Québécois francophones sur quatre estiment que la lutte contre la criminalité chez les jeunes doit constituer «une priorité élevée» du fédéral; ■ 66% des personnes sondées sont d'avis que la criminalité chez les

jeunes a progressé au Québec au cours des cinq dernières années;

■ un Québécois sur deux appuie «fortement ou jusqu'à un certain point» le remplacement de l'actuelle législation par la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;

■ trois Québécois francophones sur cinq croient que les peines imposées aux jeunes ne sont pas assez sévères.

La diffusion de ce sondage tombe à point nommé. Le gouvernement Chrétien a en effet adopté hier une motion pour limiter la durée des débats sur le projet de loi

C-3 devant le comité permanent de la Justice. Ottawa veut ramener au plus vite ce projet de loi devant les Communes dans l'espoir de le faire adopter d'ici la fin de la session parlementaire.

Pendant que les libéraux accélèrent la cadence sur la colline parlementaire, Justice Canada a dépêché hier des représentants dans tout le pays afin de sensibiliser la presse aux 162 amendements apportés à la version initiale du projet. Au Québec, ces rencontres d'information proches de la campagne de relations publiques ont par ailleurs servi à dif-

fuser les résultats de l'enquête réalisée entre le 26 mai et le 4 juin auprès de 1015 personnes (marge d'erreur: plus ou moins 3%; taux de réponse: 60%).

Les fonctionnaires fédéraux ont par ailleurs réfuté les prétentions des politiciens et spécialistes du droit de la jeunesse québécois, qui s'inquiètent des répercussions néfastes du projet de loi C-3. La nouvelle loi éviterait d'imposer des peines plus sévères ou encore des peines uniformisées sans égard à la situation particulière de chaque délinquant, ont-ils assuré.

EN BREF

Michel Auger a été abattu à cause de ses articles

(Le Devoir) — Le crime organisé est derrière l'attentat commis sur Michel Auger. Après une semaine d'enquête, les policiers sont catégoriques. Le journaliste a été pris pour cible en raison de ses activités professionnelles. L'agression n'a rien à voir avec sa vie privée. La vingtaine d'enquêteurs qui planchent sur l'affaire relisent avec attention tous les articles écrits par le reporter du *Journal de Montréal* au cours des neuf derniers mois. Pour l'heure, il est impossible d'imputer l'attentat à main armée à un groupe criminel en particulier. L'agression a bel et bien été filmée par les caméras de sécurité situées dans le stationnement du *Journal de Montréal*. Les enquêteurs du SPCUM essaient de rehausser la qualité de ces images dans l'espoir d'identifier le suspect. Les policiers ont par ailleurs fait l'examen d'une voiture volée qui a été retrouvée dans le quartier Hochelaga, à deux pas du *Journal de Montréal*, dans les minutes suivant l'incident. Impossible d'en savoir davantage. Environ 25 appels ont été reçus sur la ligne d'information de la SQ, toujours active au 393-1133.

La SSSJB-M s'inquiète

(Le Devoir) — La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) craint qu'une éventuelle chaîne de télévision à caractère ethnique ne serve à angliciser les immigrants. Le président de la SSSJB, Guy

Bouthillier, s'oppose au projet de Canwest Global, qui tente d'obtenir une nouvelle licence pour le poste de télévision CJNT. M. Bouthillier comparaitra aujourd'hui devant le CRIC relativement à cette demande. «Pour respecter l'esprit de la Charte de la langue française et la volonté du Québec manifestée notamment par la création des états généraux, le CRIC a, selon nous, trois options: attendre les résultats de la Commission des états généraux [...], émettre une licence en imposant les conditions que nous proposons (dont 40% de la programmation en français) ou rejeter tout simplement la demande de Canwest Global», soutient M. Bouthillier.

Boralex: Bégin demande une révision de la décision

(Le Devoir) — Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a introduit hier une requête en révision devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour qu'il revise sa décision récente, par laquelle il a maintenu la validité du certificat d'autorisation accordé l'an dernier par le ministère au projet de Forcès motrices Batiscan, une filiale de Boralex, en vue de harnacher la rivière du même nom. Le ministre estime que le TAQ a commis une erreur de droit fondamentale en ne lui reconnaissant pas le droit d'annuler une autorisation accordée à la suite d'une évaluation erronée du projet, lequel, en fin de compte, contrevient à la réglementation environnementale. L'évaluation erronée d'un dossier, plaide Paul Bégin,

ne peut conférer au ministre le droit d'autoriser un projet lorsque la loi réserve explicitement au gouvernement cette prérogative tout en protégeant du même coup le droit du public d'être consulté.

Un avion détourné s'abîme en mer

(AP) — Un hydravion détourné hier matin peu après avoir quitté Cuba s'est abîmé dans une mer agitée au large de la Floride, ont annoncé des responsables aériens à Miami. Une personne a été tuée et neuf personnes ont été secourues, ont annoncé des garde-côtes américains partis à leur recherche. On ignorait dans l'immédiat si l'hydravion s'était abîmé en mer en raison d'un manque de carburant. Les neuf survivants — trois enfants et six adultes — ont été transportés en Floride par hélicoptère. Selon un responsable des garde-côtes, les survivants ont dit qu'ils étaient dix à bord de l'hydravion.

La BNC intervient auprès de contentville.com

(Le Devoir) — Pressée par la foudre de plusieurs étudiants et professeurs, la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) a demandé hier le retrait des thèses et mémoires du site américain www.contentville.com. C'est à la suite de consultations auprès des principales associations du pays dont les membres étaient touchés que l'organisme public a pris cette décision. Au mois de juillet, de nombreuses personnes ont eu la désagréable surprise de voir que le fruit de leur travail universitaire était à vendre sur le Net entre 24,95 \$ et 69,50 \$US. «C'est une mesure provisoire», a indiqué le directeur des services bibliographiques de la BNC, David Balatti. L'organisme précise que son rôle est de préserver et de diffuser les recherches universitaires canadiennes.

Martial BOUCHER Yves BUTEAU

Au fil des jours 1^{re} secondaire

Enseignement moral.

Cahier 288 pages - 14,90 \$ Guide 562 pages - 58,95 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Chenelière/Didactique
Carrefour de la pédagogie

10 ans

CONCOURS
Prêts pour la réforme!

Courez la chance de gagner un des 5 exemplaires du livre *Comment construire des compétences en classe* de Mario Richard et Steve Bissonnette.

Cet ouvrage vise à soutenir les enseignants dans l'application du nouveau programme et le développement de l'approche par compétences en classe.

Un outil indispensable à avoir dans le cadre de la réforme!

Une valeur totale de 150 \$

Depuis 10 ans, Chenelière/Didactique produit des ouvrages pratiques sur la pédagogie pour les enseignants de tous niveaux d'enseignement.

Chenelière McGraw-Hill
Votre partenaire en éducation

En collaboration avec
LE DEVOIR
www.ledevoir.com

Pour participer, retournez ce coupon avec la mention **Concours «Prêts pour la réforme!»** chez **Chenelière/McGraw-Hill**:

• par la poste au 7001, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3E3
• par télécopieur au (514) 276-0324 ou sans frais au 1 800 814-0324.

Nom: _____
Adresse: _____ Code postal: _____
Téléphone: () _____ Courriel: _____
 Étudiant Enseignant Niveau d'enseignement: _____
 Autre: _____
Commission scolaire: _____
École: _____
Adresse: _____ Code postal: _____

Le concours se termine le 19 octobre 2000 et le tirage aura lieu le 20 octobre 2000. Les règlements du concours sont disponibles au service à la clientèle de Chenelière/McGraw-Hill au (514) 273-8055 ou au 1 800 565-5531.

É D I T O R I A L

Une ville,
mais laquelle?

Les événements des dernières semaines montrent bien que lorsqu'un gouvernement est déterminé à changer les choses, il force les groupes d'intérêt à le suivre. Ainsi, malgré les oppositions toujours vives à la création d'une Communauté métropolitaine et à la fusion de municipalités, l'une et l'autre font leur chemin.

Même le projet du maire Bourque n'apparaît plus aussi saugrenu. Évidemment, il ne recueille toujours pas l'appui des maires de la banlieue, mais la contre-proposition que ces derniers viennent de présenter au comité Bernard montre qu'ils ont fait du chemin... et qu'ils sont sans doute en mesure d'accélérer le pas si on leur pousse un peu dans le dos.

Du projet des maires de la banlieue de l'île de Montréal, on a surtout retenu que ces gens voulaient scinder Montréal en dix villes plus petites, lesquelles s'ajouteraient à la vingtaine d'autres villes de l'île pour former une CUM avec un peu plus de pouvoirs que présentement et un maire élu au suffrage universel. Voilà une avancée par rapport au passé, alors que les villes de banlieue ne voulaient surtout pas politiser le travail de la CUM. Mais c'est encore trop peu, surtout si cela implique qu'il faille scinder Montréal en dix petites villes. On ne va quand même pas diviser Montréal en dix alors que le problème de cette ville est précisément qu'elle a perdu toute force au cours des années!

En revanche, la dernière mouture d'«une île, une ville» du maire Bourque apparaît mieux ficelée que jamais avec ses neuf arrondissements de taille semblable, constitués de quartiers et de municipalités limitrophes comme Outremont, Westmount, Plateau Mont-Royal et Ville-Marie pour l'arrondissement Centre-ville, ou LaSalle, Sud-Ouest et Verdun pour l'arrondissement Sud-Ouest. Chacun des neuf arrondissements regrouperait près de 200 000 habitants représentés par sept conseillers. Un seul maire élu au suffrage universel présiderait aux destinées de cette ville de 1,8 million d'habitants.

Le modèle se rapproche de celui de Toronto, les anciennes mairies devenant le lieu où siègeraient les sept conseillers d'arrondissement pour traiter des affaires courantes de leur patelin et d'où seraient coordonnés tous les services offerts dans l'arrondissement. Un seul compte de taxe pour tous les Montréalais, avec les différences qui s'imposent pour le remboursement des dettes du passé.

En juillet dernier, Louis Bernard prenait les devants en présentant sa propre proposition aux villes pour qu'elles l'étudient. Selon la proposition Bernard, il y aurait un conseil municipal de Montréal où siègeraient une soixantaine de conseillers et un maire élu au suffrage universel, mais 29 arrondissements de taille variable, chacun dirigé par un conseil qui aurait ses propres pouvoirs de taxation.

En comparaison, le projet du maire Bourque offre l'énorme avantage de ne pas ajouter un troisième ordre de gouvernement local avec pouvoirs de taxation et de négociation, sous le conseil municipal et la Communauté métropolitaine. Mais un des nombreux handicaps auxquels fait face le projet du maire Bourque, c'est qu'il laisse l'impression que Montréal est le gros méchant qui veut bouffer ses voisins. Pour éviter cela, n'y aurait-il pas lieu, pour le médiateur Louis Bernard, d'étudier la possibilité de construire la nouvelle ville à partir des structures de la CUM où siègent présentement tous les maires, et non de Montréal? Après tout, la CUM est déjà présente partout sur l'île par son service de police, son service d'évaluation, etc. On pourrait rebaptiser la CUM Conseil de l'île de Montréal, imposer l'élection de ses nouveaux représentants au suffrage universel et lui transférer tous les pouvoirs de taxation des municipalités actuelles, tout en conservant des conseils d'arrondissement pour traiter des questions locales. La proposition n'est pas bien différente du projet du maire Bourque, c'est vrai, mais ce n'est pas Montréal qui en serait le maître d'œuvre. Ainsi, ensemble, tous les élus de l'île pourraient s'enorgueillir de donner naissance à une grande métropole.

Utopie? Peut-être. Mais il faut tout essayer pour ne pas avoir à reprendre l'exercice une fois encore dans cinq ans.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Art frais

Après avoir cafouillé, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'est ressaisi pour finalement donner le feu vert au projet de Télé des Arts initialement lancé par Radio-Canada. Voilà une excellente nouvelle, d'autant plus que la nouvelle chaîne ne sera pas cachée dans un coin du câble mais largement accessible. N'en déplaise à Vidéotron qui maugré, il eût été illogique de convier le public québécois à un rendez-vous culturel tout en lui imposant d'insurmontables contraintes financières.

La culture et la télévision forment un couple instable. S'il y eut des périodes bénies où la culture dite classique réussissait à attirer massivement les téléspectateurs, le plus souvent, cotes d'écoute obligent, ces derniers n'ont eu qu'une certaine idée bien limitée de la culture. Une chaîne spécialisée, tout en voulant attirer un auditoire, n'aura pas à subir de manière aussi frontale la dictature des cotes d'écoute. Elle pourra se permettre une audace qui a cruellement fait défaut ces dernières années.

Outre Radio-Canada, Télé-Québec, la Sept Arte (France), BCE Média et l'Équipe Spectra sont partenaires de la chaîne. Cette diversité donnera sûrement lieu à de bonnes discussions sur le rôle d'une telle entreprise mais elle permettra d'éviter, avec un peu de chance, la mainmise sur la chaîne par des chapelles idéologiques.

Les responsables de cette chaîne auront assez de plages horaires pour permettre à tous les courants culturels de s'exprimer. Ils doivent voir grand. La chaîne étouffera si elle astreint ses artistes et ses producteurs à des règles et à des formats incompatibles avec leur travail. En revanche, si elle fait bien son travail, elle sera une occasion inespérée d'ouvrir l'horizon culturel et, surtout, de faire connaître les jeunes artistes que les structures officielles ne peuvent présentement accueillir, sauf dans des cases horaires carrément repoussantes. En bref, une chaîne qui débusque les courants cachés et dont le principal ennemi serait la pensée unique.



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Victimes du dollarisme

Les grands empires d'hier ont envahi le monde et imposé leur religion dans des batailles sanglantes dont l'issue était connue d'avance.

Aujourd'hui, les religions sont multiples et beaucoup moins présentes dans l'esprit de tout un chacun car il y a un nouveau dieu, le dieu argent. Quand j'apprends que l'Équateur abandonne sa monnaie pour se convertir au dollar, je ne peux pas m'empêcher de penser à l'argent et à l'impérialisme des Américains.

Je ne suis pas un fidèle de Castro mais je suis tout à fait de son côté concernant l'idée de la création d'une monnaie commune à l'Amérique latine. Il s'agit ici de faire en sorte qu'il n'y ait pas qu'une forme de pensée, qu'il n'y ait pas qu'une monnaie, qu'il n'y ait pas qu'un décideur. Il s'agit aussi de garder son identité.

L'empire américain est déjà à nos portes, par lesquelles il passe tous les jours; en mangeant chez McDo, en s'habillant chez Levi's, en téléphonant avec AT&T, en surfant avec Microsoft, et cette liste n'est pas exhaustive.

D'ailleurs, s'agissant de Microsoft, Bill Gates est aux prises avec le gouvernement qui lui reproche de tirer parti de sa situation de monopole; autant dire qu'il lui reproche d'être Américain.

Américain comme le Home Dépot de Laval le jour de l'ouverture. Arrivé devant de l'outillage américain, je demande quelques renseignements au préposé sur une des machines. Ce dernier me répond du tac au tac: «I don't speak French.» En toute sincérité, j'ai pensé que c'était une farce mais j'ai quand même demandé: «You don't speak French?», et lui de me

répondre d'un air narquois: «In North Carolina we don't speak French.»

Il s'agissait bel et bien d'outillage provenant de Caroline du Nord mais les intervenants avaient oublié que l'ouverture du Home Dépot avait lieu au Québec.

C'est avec une certaine appréhension que je me suis adressé au préposé de la marque Makita, pensant qu'il me répondrait en japonais, mais il n'en a rien fait.

Dans un même ordre d'idée, il est effarant d'observer le comportement de l'Américain moyen. Quand il est en voyage, qu'il soit à Paris, à New York ou en Éthiopie, il s'adresse à tout le monde en anglais même dans un pays où plus de la moitié de la population est analphabète.

Quand il demande des prix, il s'attend toujours à les avoir en dollars américains; on est au Canada mais il ne s'en est pas rendu compte car partout il est chez lui. Les États-Unis sont devenus le gendarme du monde, supplantant ainsi l'ONU.

Jusqu'où va-t-on aller? À un moment donné, il faut savoir dire non, il faut arrêter l'hémorragie. Je ne fais pas ici une critique acerbe du capitalisme, je crois juste que nous n'avons pas recherché la démocratie pour faire du monde de demain un régime autocratique dont le seul leader serait le président des États-Unis.

Alain Stritt
Montréal, septembre 2000

Les besoins des enfants

À la suite du texte de Louisiane Gauthier et Gérard Lajoie publié dans *Le Devoir* du 4 août dernier, ainsi que de celui de Louisiane Gau-

thier publié le 11 septembre, nous informons Yves Sylvaïn, directeur de la protection de la jeunesse aux Centres jeunesse de Montréal, que nous sommes entièrement en accord avec la démarche de nos deux collègues et avec le contenu de leurs textes.

Ces dernières années, nous avons tous rencontré, dans le cours de notre pratique au Service adoption, des enfants qui vivent des situations semblables.

De par leur rôle de consultants, Mme Gauthier et M. Lajoie ont souvent eu l'occasion de nous écouter et de nous soutenir lorsque nous exprimions notre impuissance. Nous savons qu'ils ont apporté la même collaboration à de nombreux intervenants d'autres services qui vivent la même chose.

Mme Gauthier et M. Lajoie n'ont jamais hésité à utiliser leur expertise et leur grande crédibilité pour nous aider à répondre aux besoins des enfants.

Leur démarche actuelle est un nouveau témoignage de leur implication. Nous aimerions avoir eu le courage et l'initiative de faire un geste similaire.

Esther De Blois, t.s.p.
Lise Gratton, a.r.h.
Gilles Lanthier, t.s.p.
Léonard Lavoie, conseiller
Monique Marchand, t.a.s.
Louise Noël, m.s.s.
Louise Pellerin, a.r.h.
Céline Roch, t.s.p.
Gisèle Rochon, a.r.h.
André Rousseau, a.r.h.
Louise Simard, a.r.h.
Ruth Villeneuve, a.r.h.
Montréal, septembre 2000

LIBRE OPINION

Qu'attendez-vous d'une politique jeunesse?

FRANÇOIS ROBERT
Président du Forum jeunesse, île de Montréal

Il existe, dans chacune des régions du Québec, des tables de concertation des organismes jeunesse: ce sont les forums jeunesse régionaux. Récemment, les conseils régionaux de développement, en collaboration avec leur forum jeunesse, se sont vu confier par le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault, le soin de tenir des consultations régionales afin de déposer, en février 2001, un projet de politique jeunesse québécoise. À cet effet, le Forum jeunesse de l'île de Montréal invite les organismes jeunesse mais aussi l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'île qui le désirent à participer à la consultation régionale sur l'avant-projet de politique jeunesse québécoise.

Développer la citoyenneté

Notre mémoire au ministre mettra l'accent sur la place des jeunes dans le développement régional. Nous sommes d'avis qu'il faut favoriser l'atteinte de l'objectif central de la politique, «mettre en place les conditions d'exercice de la citoyenneté et ainsi confirmer la jeunesse comme un moteur du développement du Québec». Cependant, pour tendre vers une société où chacun se sentira interpellé dans les débats publics, il semble essentiel de responsabiliser et de fournir les ressources adéquates aux jeunes, et ce, dès le début de l'adolescence, pour que la citoyenneté se développe tel un réflexe et qu'elle ne se limite pas au droit de vote une fois aux quatre ans. Pour ce faire, la politique jeunesse devrait s'adresser aux jeunes âgés entre 12 et 30 ans.

Pour favoriser la pleine participation des jeunes au développement de la société, la politique jeunesse doit faciliter l'insertion des jeunes dans les lieux décisionnels. Le Forum jeunesse est d'avis qu'une politique jeunesse

devrait favoriser l'existence de sièges réservés avec droit de vote pour des représentants de la jeunesse dans les instances décisionnelles de tous les secteurs et à tous les niveaux (local, régional et national). La politique jeunesse devrait marquer un engagement clair du gouvernement à réviser la composition des instances publiques afin de donner des droits de vote aux jeunes, et ce, de manière représentative, afin que les décisions prises reflètent aussi la volonté de la jeunesse québécoise. De plus, cette intégration des jeunes devrait se faire en tenant compte de la proportion des jeunes des minorités visibles et des communautés culturelles, afin que leur voix soit aussi entendue.

À titre d'exemple, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, les participants avaient convenu de redonner le droit de vote aux élèves des écoles secondaires dans leur conseil d'établissement. Cet engagement se doit d'être effectif rapidement et nous croyons qu'il devrait s'inscrire dans les textes de la politique jeunesse.

Aussi, nous souhaitons que la politique jeunesse ne fasse pas que reporter l'engagement du gouvernement et des acteurs de la société civile, pris à ce même sommet, de mettre sur pied un plan d'action à l'effet d'ouvrir l'offre de participation des jeunes dans leurs instances décisionnelles respectives. La politique jeunesse devrait contenir des objectifs précis à atteindre à court, à moyen et à long terme sur lesquels les partenaires des différentes régions devraient s'engager en collaboration avec les forums jeunesse.

L'avant-projet de politique jeunesse met beaucoup l'accent sur la place et le rôle des jeunes en tant que citoyens actifs. Le document mentionne: «La politique jeunesse du Québec devrait en conséquence avoir comme finalité l'avènement d'une société à laquelle les jeunes participent pleinement», ce qui répond en bonne partie à des préoccupations du Fo-

rum jeunesse. Par contre, bien que la politique jeunesse doive d'abord camper de grands principes, nous sommes d'avis que les axes d'intervention devraient être plus précis. La politique jeunesse devrait, par exemple, inciter le développement de conseils étudiants dans les écoles secondaires, fournir les ressources nécessaires aux organismes qui permettent aux jeunes de s'impliquer dans leur communauté et réaffirmer l'importance, pour le Québec d'aujourd'hui, du principe d'accessibilité universelle à l'éducation et aux services sociaux et de santé.

Des objectifs

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal s'étonne du peu de précision sur les perspectives de mise en œuvre de la politique jeunesse. D'une part, la politique jeunesse devrait réaffirmer le rôle d'aviséur des forums jeunesse auprès des conseils régionaux de développement (CRD) et du gouvernement sur les dossiers de développement régional qui affectent particulièrement les jeunes âgés entre 12 et 30 ans. D'autre part, le Forum est d'avis que des moyens de suivi concrets devraient être précisés afin d'atteindre les objectifs généraux suivants, actuellement mentionnés dans le document de consultation...

- Assurer aux jeunes une participation à part entière au développement social, économique et culturel entraînant des modifications d'attitudes, de valeurs et de mentalités.
- Mettre en place un environnement propice à la prise en charge par les jeunes de leur propre destinée. [...]
- Réfléter les attentes, les modes de vie et les valeurs des jeunes d'aujourd'hui et s'adresser à tous, quelles que soient leur origine, région ou condition socioéconomique.
- Infléchir des réalités actuellement préjudiciables à l'insertion des jeunes. [...]
- Assurer une cohérence des interventions gouvernementales concernant les jeunes. [...]

IDÉES

Absence de débat sur la citoyenneté québécoise

La citoyenneté ne doit pas être emprisonnée dans le problème constitutionnel

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration organise, demain et vendredi, le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration. Les réflexions qui y seront développées doivent conduire à l'élaboration d'un plan gouvernemental en matière de citoyenneté. Lise Bissonnette, p.-d.g. de la Grande Bibliothèque du Québec, Bernard Normand, directeur de l'Institut canadien d'éducation des adultes, Gregory Baum, professeur au département de sciences religieuses de l'université McGill, et Françoise Nduwimana, responsable des programmes au Centre Justice et Foi, y commenteront, devant 300 participants, le document de consultation gouvernemental qui circule depuis plusieurs semaines et qui tente de définir une citoyenneté québécoise. Nous publions aujourd'hui et demain des opinions sur ce thème qui est loin de faire l'unanimité.

CENTRE JUSTICE ET FOI

Depuis qu'il a créé le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), il y a quatre ans, le gouvernement promet de préciser sa compréhension de la citoyenneté québécoise. Demain et vendredi, les 21 et 22 septembre, à Québec, ce ministère invite différents secteurs de la société à participer au Forum national sur la citoyenneté et l'intégration. Pour cette occasion, le gouvernement a déposé un document de consultation devant servir de base à la réflexion et à la discussion. La vision gouvernementale de la citoyenneté québécoise présentée nous apparaît problématique face à l'acceptation de la diversité culturelle; Elle est également trop axée sur l'adaptation aux «exigences du développement» de l'économie de marché.

Mais tout indique que la tenue d'un nécessaire débat de société n'aura pas lieu. D'une part, le questionnaire sur Internet comme les forums virtuels sont des initiatives intéressantes mais ne peuvent se substituer à un débat collectif. Le Forum national, pour sa part, fera connaître les orientations en matière de citoyenneté québécoise, sans en discuter, et vise, surtout, dans un temps très réduit et contrôlé, à définir des moyens d'action pour accroître la participation civique. Sans vision collective sur la citoyenneté, l'exercice risque de se transformer en une énumération disparate de mesures comme on en retrouve déjà dans la deuxième partie du document, consacrée aux pistes d'action. Difficile alors d'éviter que les priorités soient ensuite déterminées par le gouvernement sur la base des orientations qu'il nous présente. Le processus qui nous est proposé montre avec éloquence une compréhension très étroite et problématique de la participation citoyenne.

Discours précipité

Comment ne pas nous interroger aussi sur ce qui motive le gouvernement à annoncer la tenue

d'un forum sur la citoyenneté et l'intégration pour la fin septembre? Difficile de ne pas considérer ce forum comme une opération de relations publiques parachutée au-dessus des consultations déjà prévues cet automne au sujet de questions cruciales pour le Québec, comme l'avenir du système public de santé et la reconnaissance de l'action communautaire autonome? Le discours sur la citoyenneté nous semble précipité alors que nous débattons collectivement d'enjeux qui s'y rattachent étroitement. En amputant la réflexion de plusieurs enjeux fondamentaux, l'événement risque de tourner à l'autojustification d'un ministère.

Sans vision collective sur la citoyenneté, l'exercice risque de se transformer en une énumération disparate de mesures

Il est utile de se rappeler que le MRCI est né du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. La réflexion sur la citoyenneté a donc aussi été liée depuis quelques années à un effort pour repenser l'intégration et se situer face aux enjeux de la diversité culturelle. Il faut noter le souci du document d'aborder le «vivre ensemble» en tenant compte des différentes composantes de la société, y compris la présence anglo-québécoise et autochtone. Par contre, il est troublant que les conséquences sur la citoyenneté d'une véritable reconnaissance de la diversité culturelle sont à peu près absentes du document.

Profond malaise

L'immigration est abordée principalement en fonction du problème politique vécu par le Québec au sein de la fédération canadienne. Il y a un profond malaise face aux identités multiples d'un nombre croissant de citoyens québécois et une incapacité de réfléchir l'appartenance québécoise à partir de cette nouvelle réalité. Sans vouloir minimiser le défi croissant que représente cette réalité, il est dommage que la réflexion gouvernementale y voie davantage une fragilisation qu'une occasion d'enrichissement. Nous sentons encore un refus d'explorer le potentiel d'une place réelle accordée à l'altérité et à la complexité. Le paragraphe sur la communauté anglo-québécoise se situe précisément dans cette même dynamique qui constitue une base problématique pour l'avenir de la «convivance» québécoise.

Tout en reconnaissant la situation politique particulière et incertaine du Québec, nous refusons de ré-

duire l'exercice actuel à la création d'une citoyenneté instrumentale au nom de la cohésion sociale et de notre condition de minoritaires en Amérique. Le projet de «vouloir vivre ensemble» ne doit pas être confondu avec une allégeance exclusive à l'Etat nation québécois, et la citoyenneté ne doit pas être emprisonnée par une volonté de régler notre problème constitutionnel. Il faut situer notre réflexion, et éventuellement notre débat, sur le projet de société que nous voulons nous donner.

Par ailleurs, accepter l'accent mis sur la «responsabilité citoyenne» risque d'évacuer nos préoccupations vis-à-vis des laissés-pour-compte de la société de marché et vis-à-vis des individus, familles, groupes communautaires, surtout des femmes, qui se voient forcés de prendre le relais de l'Etat après l'amputation des programmes sociaux et des services publics. Beaucoup plus que d'un contrat civique, nous avons besoin d'assurer les conditions permettant l'exercice d'une citoyenneté pour tous et pour toutes. Et cette citoyenneté ne peut se réaliser si on adhère à une logique de mondialisation qui est en train de vider le politique de son sens.

Pouvoir et richesse

Les termes de la discussion autour de la définition de la citoyenneté que propose le gouvernement québécois occultent une question centrale: qui détient le pouvoir et la richesse dans notre société, et quelle prise ont les citoyens sur leurs conditions de vie?

L'option néolibérale en faveur d'une responsabilisation accrue des individus permet de faire l'économie d'une réflexion sur ce qui crée les inégalités socioéconomiques au profit de solutions fonctionnelles et illusoirement dignes de l'ingénierie sociale (Fonds de lutte contre la pauvreté par la réintégration au travail, programme Solidarité jeunesse pour les jeunes assistés sociaux).

Si le gouvernement québécois pose le bien commun comme notre capacité d'adaptation à l'économie de marché et s'il accepte avec difficulté la diversité des appartenances, notre refus de la résignation et notre option en faveur de la justice sociale nous obligent à refuser les termes de cette définition de la citoyenneté québécoise.

Pourtant, nous continuons à croire que la question de la citoyenneté est importante pour assurer la participation de tous, pour se situer dans un contexte de mondialisation et pour permettre l'actualisation d'un «vouloir vivre ensemble» entre les différentes composantes de la société. Nous sommes toujours convaincus que le gouvernement doit s'intéresser à cet enjeu et se doter d'une véritable politique de la citoyenneté. Mais elle doit se faire à partir d'une réflexion approfondie sur les questions de pouvoir, d'économie, d'exclusion sociale et de diversité culturelle. Et elle doit nécessairement passer par un réel débat collectif. Un débat qui reste à faire...

Alain-Robert Nadeau



Gangs et discrétion

« Il n'y a pas de mots assez forts pour crier notre indignation devant l'incroyable facilité avec laquelle les groupes criminels, les motards surtout, œuvrent sur le territoire canadien. » Ces mots tirés d'un éditorial du *Devoir* de la semaine dernière expriment admirablement bien le sentiment éprouvé par la majorité des Québécois au lendemain de l'attentat commis sur la personne de Michel Auger, un chroniqueur judiciaire du *Journal de Montréal* qui s'intéressait de près aux activités du crime organisé.

Il faut dire que depuis quelques années, les membres des bandes de motards font preuve d'une arrogance toute particulière que même Heidi Fleiss, la célèbre «madame» de Los Angeles, reconnue pour son arrogance, ne saurait envier. Au cours des dernières années, leurs activités de recrutement et d'expansion seraient directement responsables de 153 décès et de 172 attentats contre la personne. Mais ce qui dérange encore davantage, c'est la succession de «dérapages» qui impliquent de plus en plus souvent des personnes innocentes.

On se rappellera la mort récente de Daniel Desrosiers, arraché à l'enfance après qu'il se fut trouvé près d'une bombe destinée à un ami d'une bande rivale. Que dire aussi des violentes fusillades survenues dans un restaurant de Montréal, devant une clinique pédiatrique de Laval et sur un terrain de camping de Granby? Pis encore, les représentants des agences de mise en application de la loi et de l'administration de la justice seraient aussi dans le collimateur.

Après les assassinats des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau, on se demande où s'arrêtera l'escalade. Dans une entrevue qu'il m'accordait avant-hier, le ministre québécois de la Sécurité publique, Serge Ménard, affirmait que la puissance de ces criminels, qui facilite d'autant le recours à l'intimidation tout en discréditant l'administration de la justice, constitue une menace sans précédent pour la société québécoise.

C'est ce qui lui a fait conclure qu'une loi antigangs est nécessaire pour endiguer cette escalade de la violence. «J'en suis venu à la conclusion qu'on a besoin d'outils législatifs exceptionnels, ne serait-ce que pour un temps limité.» Bien qu'opposé à l'adoption d'une telle loi en 1995, un outil qu'il qualifiait d'«excessif» et de «dangereux» pour les droits et libertés, il se dit désormais en faveur d'une loi antigangs, pour deux raisons.

D'abord, il y a «un niveau dans une organisation criminelle qu'on ne pourra jamais rejoindre par les mécanismes traditionnels comme la conspiration». Ensuite, il lui semble possible, et cela, sans même recourir à la clause dérogatoire de l'article 33 (communément appelée clause notwithstanding), de circonscrire l'infraction de façon à n'atteindre que les groupes de criminels visés. Pour ce faire, il propose de définir, précisant qu'il ne s'agit que d'une approximation, le gang criminel «comme étant un regroupement d'individus qui, systématiquement et de façon répétée, a recours à la violence pour faire avancer les buts de son organisation».

Ainsi circonscrire, estime-t-il, cette définition serait susceptible de passer le test de l'article premier de la Charte canadienne des droits et libertés, lequel exige que les droits et libertés y étant énoncés ne peuvent être «restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Mais avant même de traiter de la Charte canadienne des droits et libertés, il me faut rappeler quelques principes fondamentaux du droit criminel. Chaque infraction criminelle est composée de deux éléments: un élément matériel ou factuel (que les juristes qualifient d'*actus reus*) et un élément mental ou d'esprit de culpabilité (que les juristes qualifient de *mens rea*). Ainsi, pour qu'une infraction soit constituée, il faut généralement retrouver ces deux éléments de façon concomitante.

C'est d'ailleurs, si nous prenons un événement de l'actualité, l'incapacité de la part du ministère public d'établir la preuve hors de tout doute raisonnable que Lorraine Pagé avait volontairement pris une paire de gants sans avoir l'intention de les payer qui lui a valu son acquittement. Le fait qu'elle se soit retrouvée à l'extérieur du commerce avec cette paire de gants constitue l'*actus reus* alors que le *mens rea* est constitué par son intention. L'incapacité mentale, laquelle manifeste une incapacité de former une intention criminelle, explique pourquoi certains individus échappent parfois à la justice.

L'adoption d'une loi antigangs qui ferait de la simple appartenance à une organisation criminelle un acte criminel en soi (*per se*), on le conçoit, est un crime d'état qui ferait en sorte qu'il ne serait pas nécessaire de démontrer l'intention criminelle. Ainsi, en supposant que le Parlement adopterait une loi qui comporterait l'énonciation expresse de certaines bandes de motards, celle-ci deviendrait rapidement caduque si, le jour même de son adoption, les bandes expressément identifiées changeaient leur appellation.

Pour déjouer cette possibilité, la loi devrait soit prévoir que le crime d'appartenance est rétroactif, ce qui répugnerait à tout esprit libéral, soit conférer expressément un pouvoir au gouvernement qui lui permettrait d'ajouter ou de retirer, au gré de l'évolution de la situation, le nom des bandes criminelles. Bref, pour être véritablement efficace, la loi antigangs devrait être libellée de façon à conférer une discrétion au pouvoir exécutif. Ce pouvoir considérable conféré au gouvernement, qui lui permettrait ainsi de désigner les ennemis de l'Etat par simple décret, rappelle davantage la tradition des pays totalitaires que celle des démocraties libérales.

alain-robert.nadeau@justice.com

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

La citoyenneté, une notion à la mode importée d'Europe

JACK JEDWAB

Professeur à l'Institut d'études canadiennes de l'université McGill

Premier de deux textes

Pendant les années 90, une vague a fortement influencé de nombreux intellectuels et fonctionnaires à Ottawa et au Québec. C'était l'idée d'implanter la notion de citoyenneté au cœur même des grandes questions d'ordre politique, économique, socioculturel et identitaire.

À travers le Canada, des universitaires de nombreuses disciplines se sont laissés emporter par cette quasi-obsession d'analyse de la citoyenneté dans ses multiples dimensions. Des organismes subventionnaires dans le domaine des sciences sociales et humaines ont ouvert leurs coffres pour financer des études au sujet de cette prétendue nouvelle façon de relever les plus importants défis avec lesquels notre société est aux prises. Or, depuis quelques années, on assiste à une véritable explosion de publications (livres et numéros spéciaux des revues savantes) ainsi qu'à la multiplication des conférences portant sur la citoyenneté.

L'ampleur en est telle que dans le domaine des sciences sociales, plus de la moitié des conférences qui s'annoncent dans les mois qui viennent contiennent le mot «citoyenneté» dans leur titre. Ironiquement, les organisateurs proclament tous que la citoyenneté représente un thème novateur. Une conférence sur la démocratie est devenue «citoyenneté et démocratie», une autre sur l'intégration est devenue «citoyenneté et intégration», une autre sur l'appartenance ethnique est devenue, vous l'avez deviné...

Les ferventes personnes engagées dans l'étude de la citoyenneté ont dirigé leur attention sur la façon dont les gens exercent leurs droits en tant que citoyens. Ceci a suscité une prolifération d'études sur le taux de participation des électeurs, jugé comme étant un test fondamental de citoyenneté. Or des recherches en science politique deviennent des études sur la citoyenneté.

De plus en plus utiles

Malgré la notion très vaste et souvent floue de la citoyenneté, l'étude du processus d'acquisition de la citoyenneté politique garde toute sa pertinence. Des recherches qui repensent le lien entre citoyenneté et immigration méritent notre attention. Comme la mobilité et l'immigration ont créé des niveaux plus élevés d'attaches transnationales et que les frontières nationales sont de plus en plus fragiles, des études originales sur l'immigration et la citoyenneté sont de plus en plus utiles. Un bon exemple de ceci se retrouve dans un récent recueil de textes produit par le centre d'excellence Metropolis, qui compare l'obtention de la citoyenneté dans différents pays du monde.

Quant aux nombreuses autres études sur la citoyenneté, le vrai test est de savoir si cela contribue ou non à l'avancement des connaissances dans les sciences sociales ou s'il s'agit seulement d'analyses déjà vues sous une autre rubrique devenue un mot à la mode, qui veut dire tout et rien à la fois.

Au Canada, placer le citoyen au centre de la vie intellectuelle et politique est une idée largement importée d'Europe, où la question d'identité est à la source de grandes controverses. Obtenir la citoyenneté politique n'est pas aussi simple dans les pays d'Europe qu'au Canada, et ici, nombreux sont ceux qui auraient peur que l'on s'en serve comme modèle.

Pendant que la citoyenneté fait de plus en plus de bruit au Canada, en Europe, on se pose des questions sur la manière dont le discours sur la citoyenneté a véritablement fait avancer la condition économique, politique et sociale des membres de la société. Avec le souhait d'identifier les intérêts communs, traiter les différences identitaires comme une menace pour la cohésion ne semble pas faire avancer la condition des citoyens appartenant aux groupes minoritaires des pays d'Europe. On peut comprendre pourquoi beaucoup de Français se méfient des déclarations qui affirment que la citoyenneté est le chemin vers l'empowerment.

À la mode

Récemment, en France, dans une série d'articles sur la citoyenneté, un analyste a noté ceci:

«La citoyenneté est à la mode, accolée aux initiatives ou aux entreprises les plus diverses. Selon un analyste français, elle est dans tous les plats et à toutes les sauces. Organise-t-on un débat de n'importe quelle nature? Il sera «citoyen», ce qui ne rend pas nécessairement les intervenants moins affligés mais donne a priori aux auditeurs la satisfaction du civisme accompli. Une entreprise projette-t-elle une embauche? Elle se devra d'être absolument «citoyenne» [c'est pourquoi on a de bons «citoyens corporatifs» qui agissent moins en fonction de leurs besoins que du devoir]. Tout acte, toute activité devient ainsi marqué du sceau de la citoyenneté. Prendre le bus le matin? Un acte de citoyen. Payer ses impôts? Évidemment, oui. Éduquer nos chers enfants pour leur apprendre à respecter leurs professeurs? Démarche citoyenne. Ne pas jeter de papiers gras dans la rue? Un bel effort de citoyenneté ou de civisme» (France métropolitaine, avril 2000).

Tandis que la citoyenneté confère une identité politique, elle ne contribue pas nécessairement à intensifier le sentiment d'appartenance à un Etat. En effet, elle ne rend pas toute autre expression d'identité subordonnée à celle de la «nation». Les plus patriotes parmi nous qui croient que les expressions identitaires sont en perpétuelle concurrence sont sans doute frustrés par cette situation.

Pour certains, la citoyenneté veut dire la création de frontières entre les peuples et les Etats tandis que, pour d'autres, c'est l'élimination des frontières, la création de nouvelles formes de solidarité entre citoyens au delà de l'Etat-nation inspiré par des intérêts communs plus larges (i.e. les citoyens du monde). Quelques activistes voient dans la citoyenneté la solution magique aux problèmes d'exclusion économique et sociale. Parfois, ces partisans de la citoyenneté créent involontairement de nouveaux obstacles à l'inclusion. Demain, nous examinerons ce côté plus exclusif de la citoyenneté.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vice urbain), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précurt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurlbut, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christiane Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 1

Hyacinthe, où l'on a constaté un recours abusif à l'isolement de jeunes âgés de 12 à 18 ans. La commission conclut même que les droits de ces enfants ont été violés et que la Loi de la protection de la jeunesse a été bafouée.

L'enquête révèle qu'à l'unité Le Havre, un jeune de 12 ans a été maintenu en isolement à 13 reprises, pour un total de près de 40 heures, parce qu'il avait déféqué dans ses pantalons. Or l'enquête a démontré que le jeune garçon souffrait de graves problèmes psychologiques et d'encopésie, une maladie empêchant de contrôler ses sphincters. Un jeune de 17 ans, hébergé de façon temporaire à l'unité Le Phare, a quant à lui été relégué pendant un total de 75 heures dans une pièce exigüe, parfois sans matelas ni couverture pour y passer la nuit et avec un caleçon pour seul vêtement. Le jeune, qui s'est automutilé plus d'une fois pour pouvoir sortir, a dû être mené à l'hôpital à deux reprises.

La situation est d'autant plus scandaleuse que les jeunes hébergés au pavillon Bois-Joly y avaient été placés afin de les protéger d'un milieu familial jugé dangereux pour eux et non parce qu'ils avaient commis des délits ou des infractions.

«On parle d'enfants que l'État a sortis de leur milieu parce que leur sécurité et leur développement étaient compromis dans leur famille. On ne parle pas de criminels. Dans ces cas, il y a eu des abus de pouvoir et des privations de liberté inadmissibles pour un paquet de jeunes. Non seulement on ne les a pas aidés, on leur a même nuï», déplore le président de la CDDPJ.

En plus d'un recours démesuré à l'isolement, le rapport d'enquête fait état d'une atteinte, à deux reprises, à l'intégrité physique de deux enfants, d'un «manque alarmant de supervision» et d'une méconnaissance criante de la Loi de la protection de la jeunesse par plusieurs éducateurs. Bref, la commission conclut que les enfants hébergés alors au pavillon Bois-Joly ont vécu des conditions similaires au «milieu carcéral», empreintes «d'une grande sévérité et d'abus d'autorité». Elle demande d'ailleurs à la Cour supérieure de déclarer illégal ce régime répressif imposé aux enfants et de déclarer que le Directeur de la protection de la jeunesse a violé les droits des enfants sous sa responsabilité.

Les «chambres d'isolement» où ont été confinés les jeunes mesurent dans certains cas six pieds sur six pieds. L'une d'elles est si petite qu'elle ne peut contenir un lit. «On s'est battus, il y a 20 ans, pour faire fermer des cellules de six pieds sur huit pieds pour les détenus à Québec, et là, on impose pire à des jeunes qui ont besoin de protection!», a dénoncé Me Filion.

Par ailleurs, ce dernier diagnostic un manque de formation flagrant du personnel ainsi qu'une culture de dénigrement et de mépris, conjugués à une absence criante de supervision du travail et de contrôle de la qualité des services donnés. «Deux unités ont dérapé sans que personne, ni au ministère, ni au centre jeunesse, ni au conseil d'administration de ce centre, ne se rende compte de rien», dit-il.

Hier, le directeur des Centres jeunesse de la Montérégie, André Brunelle, a réagi en disant que des «correctifs sévères» avaient été apportés depuis décembre 1999 et que la majorité des recommandations formulées par la commission ont déjà été appliquées. «Un cadre a été démis de ses fonctions, des mesures disciplinaires ont été appliquées», a-t-il insisté, précisant que la situation dénoncée par la commission avait été corrigée.

Mais tout cela n'a pas de quoi rassurer la Commission des droits de la personne, dont le président affirme désormais que le malaise est généralisé dans les centres jeunesse du Québec. «L'état du réseau est assez inquiétant. Si tout allait bien, on n'aurait pas tant de travail», dit-il. Une quarantaine d'autres plaintes, provenant de diverses régions du Québec, ont été acheminées à la commission pour dénoncer des situations similaires.

Au cours des dernières années, la Commission

SUITE DE LA PAGE 1

170 tentatives de meurtre. «Or la GRC n'a pas réussi à porter une seule accusation en vertu de cette loi», a vivement déploré le ministre.

Québec a également proposé un libellé pour une nouvelle loi plus mordante: «Une association formelle ou informelle de deux personnes ou plus dont l'une des activités consiste à commettre des crimes pour obtenir soit de l'argent, soit des biens, soit du pouvoir dans un lieu où la structure hiérarchique peut avoir recours à l'intimidation ou à la peur».

Pendant ce temps, à Ottawa...

L'assouplissement de Québec arrive alors que le premier ministre Jean Chrétien a catégoriquement fermé la porte à tout recours à la clause dérogatoire, hier. «Invoquer immédiatement la clause nonobstant serait, à mon avis, tout à fait hors de portée. Le gouvernement canadien ne s'est jamais servi, jusqu'à maintenant, de la clause nonobstant. Je pense qu'il ne serait pas recommandable qu'on commence à la faire à ce moment-ci», a répondu Jean Chrétien à la Chambre des communes alors qu'il se faisait interroger par le

LOI

Bloc québécois. M. Chrétien a ajouté que toutes les autres avenues doivent être explorées. «S'il y a possibilité de changements législatifs, nous serons très heureux de le faire.» Il ne s'est toutefois pas prononcé sur la proposition de Québec de consulter la Cour suprême.

La ministre de la Justice, Anne McLellan, n'a pas non plus voulu commenter la proposition de Québec. Tout au plus a-t-elle indiqué en Chambre que la rencontre de ses hauts fonctionnaires avec ceux du Québec avait été «coopérative et constructive». «Nous nous penchons sur tous les aspects du crime organisé. Nous étudions la question de l'intimidation des gens du système judiciaire. Nous regardons aussi le recrutement dans les organisations criminelles. Nous allons travailler avec la police, autant au Québec que dans le reste du pays, pour parler de l'application de la loi.»

Le Bloc québécois a pour sa part fait sien le discours de Québec hier en demandant que le gouvernement fédéral définisse «nommément» dans la législation ce qu'est un groupe criminel et s'adresse ensuite à la Cour suprême pour savoir si cette définition est compatible avec la Charte des droits et libertés. «On sera sûr à ce moment s'il faut utiliser la clau-

se dérogatoire ou pas», a expliqué le chef Gilles Duceppe. En procédant ainsi, croit-il, le gouvernement fédéral pourra être branché en quelques mois à peine plutôt qu'en «cinq, six ou sept ans» s'il attend que les groupes de motards contestent la législation devant les tribunaux.

Et si la Cour suprême décidait que la criminalisation de certaines associations était contraire à la Charte? «Si ça ne résiste pas, M. Chrétien devra soit revenir sur ce qu'il vient de dire, c'est-à-dire qu'il ne veut pas utiliser la clause nonobstant — ce ne serait pas la première fois qu'il se contredirait —, ou alors il devra dire: "Je continue à respecter la Charte, et tant pis: les groupes continuent à armer inégalement." C'est inacceptable.»

Mais comme Québec, M. Duceppe semble confiant que le fait de nommer les groupes criminels dans une loi n'est pas automatiquement contraire à la Charte des droits et libertés, qui garantit notamment le droit d'association. «Regardez la liberté d'expression. Il y a des propos haineux qui sont intolérables, et c'est admissible par la Charte qu'on puisse les interdire. Si on peut interdire des propos haineux, pourquoi ne pourrait-on pas interdire des groupes criminels en vertu de la même Charte?»

VILLE

SUITE DE LA PAGE 1

services dits de proximité tels l'entretien des parcs, la voirie, les questions locales d'urbanisme (zonage et demandes de permis ordinaires), les sports et les loisirs.

Des économies de 115 millions

Un pareil projet permettrait, selon Pierre Bourque, de réaliser à moyen terme des économies d'au moins 115 millions sur un budget total de 3,2 milliards, grâce notamment à la réduction des frais d'exploitation (services de la paye, informatiques, de contrôle, etc.), ce qui se traduirait par une baisse de taxes pour 75 % des résidents de l'île, un gel pour 15 % d'entre eux et une hausse pour les 10 % restants. À l'image de Montréal, la nouvelle ville aurait officiellement un statut francophone mais offrirait sur demande ses services dans d'autres langues, notamment l'anglais.

A ceux-là qui craignent de voir les puissants syndicats des employés de Montréal étendre leur influence à l'ensemble de l'île, le maire Bourque réplique que le gouvernement a démontré, avec l'adoption de la loi 124, sa volonté de ne pas les laisser faire. Aux autres qui voient dans son projet une centralisation extrême des pouvoirs, il souligne que les neuf arrondissements disposeront quand même du tiers du budget total de la nouvelle ville.

Tracées théoriquement de façon à respecter l'économie, la sociologie et l'histoire de Montréal, les frontières des neuf arrondissements de la future ville regrouperaient quartiers de Montréal et municipalités de banlieue. Le premier arrondissement correspondrait par exemple au centre-ville, englobant des quartiers comme le Plateau Mont-Royal et le Centre-Sud ainsi que les municipalités de Westmount et Outremont. Les municipalités de Hampstead, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest se retrouveraient avec les quartiers de Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce. Mont-Royal, Saint-Laurent, Dorval et Lachine feraient partie du même arrondissement (le septième). Les territoires des municipalités de Saint-Léonard et d'Anjou seraient partagés entre les troisième et quatrième arrondissements.

Montréal contre sa banlieue

Sans constituer, donc, une surprise, la proposition du maire Bourque n'en a pas moins eu, hier, un certain effet dramatique, à cause de l'importance de son défenseur, bien sûr, mais aussi à cause du contraste qu'elle offrait par rapport à la proposition faite la veille par l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMB), de même qu'avec celle formulée par Louis Bernard au début du mois d'août.

Rappelons brièvement qu'un peu à l'image du mandataire du gouvernement, l'UMB proposait

lundi non pas la fusion des 27 municipalités de l'île en moins d'une dizaine d'arrondissements mais plutôt leur conservation et même l'augmentation de leur nombre par le fractionnement de la Ville de Montréal en une dizaine de municipalités locales. Si le maire de Montréal proposait hier de réserver à la nouvelle ville centrale le pouvoir conféré par le contrôle des cordons de la bourse ainsi que par l'élection au suffrage universel, l'UMB, pour sa part, ne l'accorderait pratiquement qu'aux maires et conseillers des quelque 35 municipalités locales, alors que le comité Bernard essayait quant à lui de le donner à tout le monde en même temps.

Comme il fallait s'y attendre, les maires de banlieue ont réservé hier un accueil glacé à la proposition de Pierre Bourque. Le président de l'UMB et maire de Verdun, Georges Bossé, a accusé le maire de Montréal de vouloir bâtir un royaume à sa mesure, où les citoyens n'auraient pas voix au chapitre. Il a de plus déclaré ne pas croire aux économies promises. «Toutes les recherches démontrent qu'il n'y a pas d'économies d'échelle dans le monde municipal. 80 % des dépenses des municipalités se font en salaires. Je ne vois pas comment il pourrait arriver à faire des économies, surtout en permettant, comme il le ferait, la centralisation des pouvoirs des syndicats.»

Se disant pour sa part beaucoup plus proche de la proposition décentralisatrice de Louis Bernard, le chef de l'opposition officielle, Michel Prescott, a défilé à son tour son opposant à l'hôtel de ville de Montréal de produire les preuves des économies promises. «C'est rien que du vent. Partout ailleurs, l'harmonisation des conventions collectives s'est traduite par des hausses de coûts. [...] M. Bourque veut étendre à l'échelle de l'île de Montréal les problèmes budgétaires que la Ville a.»

Le rapport Bernard attendu le 29 septembre

Le maire de Montréal comme les maires de banlieue se sont dits confiants de voir leurs arguments finalement entendus par le gouvernement et son mandataire. «Notre proposition répond aux préoccupations légitimes du gouvernement du Québec, a affirmé Pierre Bourque. Je suis très confiant, très confiant.» «Notre proposition est très près de celle présentée par Louis Bernard», notait pour sa part Georges Bossé.

Le dépôt du rapport Bernard est attendu le 29 septembre. Remis à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, on prévoit qu'il soit rendu public aussitôt. Il se prononcera non seulement sur les projets de regroupements municipaux dans l'île de Montréal mais également sur la Rive-Sud, où presque une demi-douzaine de propositions ont été lancées au cours du débat. Il portera également sur la précision des compétences de la future Communauté métropolitaine de Montréal.

JEUX

SUITE DE LA PAGE 1

dent en limousine, mais ils auraient vraiment intériorisé l'esprit olympique, allant même jusqu'à respecter l'adversaire, comprenez-vous?

Ce qu'on a pu constater illico lorsque Carter s'est battu lors d'un match hors concours contre l'Australie, lorsque Kidd a déclaré que les joueurs australiens étaient tout juste bons à laver le parquet dans la NBA et lorsque, comme on l'a vu lundi lors d'un affrontement contre l'Italie (93-61), les membres de l'équipe de rêve ont enguirlandé l'arbitre à chaque fois qu'il leur imposait une faute parce qu'eux ne peuvent pas faire de fautes, impossible.

Mais remercions au moins le Dream Team de nous fournir des moments poignants, comme dans ce reportage de NBC sur Kevin Garnett, des Timberwolves du Minnesota, où on a pu apprendre qu'il savoure chaque jour de sa vie. D'autant plus étonnant que Garnett n'a un contrat que de 120 millions \$US.

Sur le même sujet, nous tenons à vous rappeler que selon les annonces de McDonald's, chaque victoire commence par un rêve.

Et finit par un chausson, sans doute.

À l'autre bout du spectre, Eric Moussambani. Vous l'avez sans doute vu comme nous puisque les télévisions nous l'ont montré cent fois, Moussambani, un représentant de la Guinée équatoriale, a «nagé» le 100 m style libre en 1 min 52 s 72, terminant à plus d'une minute des meilleurs temps de qualification.

Employant une technique vraiment libre, Moussambani n'a jamais mis la tête sous l'eau et a parfois donné l'impression d'être à un cheveu de couler. Il était seul dans le bassin, les deux autres concurrents de sa série ayant été disqualifiés en raison de faux départs (ce qui nous amène à nous demander sérieusement qu'est-ce que Karim Bare, du Niger, et Farkhod Oripov, du Tadjikistan, avaient à être si pressés), et non, il ne portait pas de combinaisons en forme de peau de requin. Poussé par une ovation ininterrompue des 17 000 spectateurs, Moussambani n'avait jamais nagé sur plus de 50 mètres avant mardi, lui qui ne s'est mis à la natation qu'en janvier der-

nier et qui vient d'un pays qui ne compte aucune piscine d'une longueur supérieure à 20 mètres.

Pour ceux qui se poseraient la question et savent qu'ils obtiendront ici toutes les réponses, Moussambani a été admis aux Jeux en vertu d'un programme spécial qui permet à certains athlètes de pays peu gâtés par l'existence d'y participer même s'ils n'ont jamais atteint les standards olympiques.

Ceci pour dire qu'au-delà de l'amusement un peu généré que procurent ces héros de l'absurde, il ne serait pas inintéressant qu'on nous montre plus souvent des anonymes qui se défont dans le milieu du peloton et n'ont point l'inestimable avantage d'être Canadiens ou Américains.

Ou même des gagnants qui ne sont ni l'un ni l'autre. Hier, par exemple, l'image, les images plutôt étaient frappantes sur nos télé juxtaposées qui ont fait de nous un zapper à la phalange exaltée: la Roumaine Beatrice Caslaru venait de remporter la demi-finale du 200 m quatre nages, mais en même temps, CBC nous montrait la Canadienne Marianne Limpert et NBC l'Américaine Gabrielle Rose. Il va falloir que vous nous expliquiez, un jour, c'est quoi cet esprit de clocher à la con.

Quelques fermes propos de ce mardi: Marie-José Turcotte, au sujet des joueuses de badminton (badmintonneuses? badmintoniennes? badmintonnistes?) canadiennes Milaine Cloutier et Robbyn Hermitage: «La passion, ça ne s'explique pas, ça se vit.»

Entendu dans l'un de ces reportages lacrymogènes dont NBC a le secret: «Les membres de l'équipe chinoise de gymnastique sont comme des frères et sœurs. Mais pas juste pour eux-mêmes. Pour leur pays.»

Bernard Barré, analyste de boxe à la SRC: «Tout est possible dans un tournoi.»

L'analyste de NBC, commentant un moment fort du match de volleyball États-Unis-Kenya: «Voilà un échange dont ils vont parler à Nairobi pendant très très longtemps.»

La nageuse américaine Megan Quann, appelée à expliquer les raisons de ses succès: «Des années d'entraînement, et donner le meilleur de moi-même.»

Hé ben.

jation@ledevoir.com

VÉTÉRANS

SUITE DE LA PAGE 1

faire entendre, à quant à lui essuyé les critiques habituelles contre les gouvernements qu'il a servis. M. Chrétien lui a vite rappelé que les provinces auraient aujourd'hui moins d'argent fédéral que M. Clark le demandait pour la santé s'il avait maintenu la formule de calcul en vigueur sous le gouvernement Mulroney.

Ces échanges vifs étaient ceux de parlementaires aguerris et déterminés à n'épargner personne. Comme l'ont souligné les chefs bloquiste et néo-démocrate, MM. Day et Clark ont beau avoir été élus la semaine dernière, ce ne sont pas des recrues de l'arène politique.

Et cela a transpiré tout au long de la journée. Ils n'ont rien laissé au hasard. Les deux hommes, vêtus de leurs meilleurs habits et de chemises bien amidonnées, ont tenu des cérémonies d'assermentation plus élaborées qu'à l'accoutumée. M. Day était flanqué de sa famille et de son caucus, y compris l'ancien conservateur Jim Jones, alors que M. Clark, qui avait invité les siens, avait choisi comme décor une rangée de drapeaux, qui donnait à la scène un air plus solennel.

M. Clark, qui affirme toujours vouloir former le prochain gouvernement, a convenu qu'il avait «plus que jamais besoin de l'aide» de son équipe et de son caucus, qui a été amputé de trois députés cet été, dont deux du Québec qui sont passés aux libéraux. Avec sa dignité et son honnêteté habituelles, il a reconnu, après avoir prêté serment, qu'il avait passé un été difficile, que les sondages étaient plus mauvais qu'il ne le voudrait, mais que son défi était de faire mentir les oiseaux de malheur.

L'expérience de Joe Clark lui vaut un respect évident, mais de celui qu'on manifeste à l'endroit d'un collègue de longue date sur le point de prendre sa retraite. On le craint visiblement moins que M. Day.

Ce dernier, qui a le vent dans les voiles, ne ménage aucun effort pour se mettre en valeur et pour souligner sa fibre populiste. Il a même cru nécessaire de remercier les agents de sécurité et les concierges du parlement qui observaient sa cérémonie avec curiosité. Il a ensuite tenu, comme au temps où il était pasteur, à se poster à la sortie de la pièce pour serrer la pince à tous les invités.

Il donne l'impression d'improviser mais, à part le fait qu'il parle toujours sans note, il prépare tout au quart de tour. Ainsi, en fin de journée, il a admis sans sourciller qu'il s'était informé en matinée du prix de l'essence dans sa circonscription car il avait prévu coïncider le premier ministre sur le sujet.

Les deux nouveaux chefs ne suscitent évidemment pas les mêmes réactions. Alors qu'une longue ovation de tous les députés sans exception a marqué l'entrée aux Communes de M. Clark, l'accueil réservé à M. Day fut nettement moins enthousiaste, certains députés bloquistes et néo-démocrates restant collés à leurs sièges alors que quelques libéraux se faisaient tirer l'oreille.

Le premier ministre, lui, a montré qu'il ne prenait pas ses adversaires à la légère, en particulier M. Day. Il s'est assuré d'avoir des munitions pour lui faire face.

Ces combattants entreprennent ce dernier droit vers les élections générales avec un bagage d'expérience, une culture politique qui leur est propre mais aussi un passé parsemé de déclarations et de décisions qui peuvent revenir les hanter. La question est de savoir qui saura le mieux miser sur cet arsenal. Le premier ministre s'est montré le plus habile à ce jeu hier car cette façon de se bagarrer cadre bien avec sa personnalité. Et si M. Clark peut miser sur sa prestance d'homme d'État, M. Day a démontré depuis un bon moment qu'il sait manipuler son image et frapper l'imagination avec des formules choc.

«C'est le début d'un temps nouveau», disait-il hier. Tout le monde en convenait mais non sans ironie. «Je ne suis pas sûr qu'il a entendu toute la chanson parce qu'il y a bien des valeurs dans cette chanson de Renée Claude avec lesquelles il n'est pas d'accord, [comme] "Les femmes feront l'amour librement"», a rigolé le chef bloquiste Gilles Duceppe.

Colis piégé

Kelowna (PC) — Un homme et une femme ont été légèrement blessés dans l'explosion d'un colis piégé, lundi soir, à Kelowna, en Colombie-Britannique. Il s'agit du deuxième cas de colis piégé rapporté dans cette ville en moins d'une semaine. La Gendarmerie royale du Canada a indiqué, mardi, qu'une note avait été envoyée au couple afin de l'aviser qu'un paquet l'attendait dans un casier postal. Le couple de quinquagénaires a cueilli le colis au bureau de poste et l'a ouvert en arrivant chez lui, lundi soir. C'est à l'arrivée dans l'allée de leur demeure que l'une des deux victimes aurait ouvert le paquet, qui a explosé dans le véhicule. Les deux personnes ont subi de légères contusions et leurs vêtements ont été abîmés par le feu, mais ils n'ont pas eu besoin de soins médicaux, a déclaré la GRC. Vendredi, un colis piégé est aussi parvenu par la poste au centre régional de santé de Kelowna. L'explosion de cette bombe n'a toutefois pas occasionné de dommages ou de blessures. La GRC a signalé qu'il pourrait y avoir des similarités entre les deux dispositifs. Le corps policier enquête également sur la possibilité que l'envoi de ce colis piégé soit lié à l'ouverture récente d'une nouvelle clinique d'avortement à l'hôpital général de Kelowna.